

La logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable

2006/2228(INI) - 28/06/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : promouvoir la mobilité durable par une logistique du transport avancée.

CONTEXTE : la logistique de transport permet d'optimiser les flux des marchandises et constitue un outil indispensable pour répondre aux défis d'une mobilité croissante et de la compétitivité. Elle est aussi un des instruments pour dissocier la mobilité de ses effets négatifs, comme la pollution, la congestion, et la dépendance énergétique. On estime qu'au niveau mondial, le secteur de la logistique représente environ 5.400 milliards d'euros, soit 13,8% du PIB mondial. La concurrence dans la logistique européenne est très forte, comme le montre la faible concentration de la logistique externalisée en Europe, où les vingt principales entreprises ne détiennent que 33% du marché.

L'Europe a besoin de solutions modernes et de qualité pour maintenir et améliorer sa position sur le marché mondial en matière de logistique. Pour l'Europe, être un centre d'excellence logistique, grâce à des mesures - notamment incitatives - appropriées, contribuerait à sa durabilité économique, sociale et environnementale et atténuerait les tendances négatives, telles que la délocalisation des activités économiques et de l'emploi hors d'Europe. L'Europe a également besoin d'un système de transport co-modal très performant pour absorber les flux croissants de marchandises transportées quotidiennement sur nos infrastructures et voies d'eau.

CONTENU : la Communication présentée par la Commission préconise la nécessité d'une approche globale pour améliorer la logistique du transport et oriente le débat pour préparer un plan d'action en printemps 2007 pour promouvoir cette logistique. Elle aborde plusieurs domaines d'action susceptibles de permettre au marché de la logistique de se développer de façon efficace, tels que :

- établir un groupe de points de contacts avec les États membres et l'industrie pour recenser et traiter en permanence les obstacles qui empêchent un développement plus rapide de la logistique du transport de marchandises (exercice « goulets d'étranglement ») ;
- améliorer l'efficacité et l'interopérabilité dans le domaine des technologies de l'information et des communications pour assurer un meilleur suivi des produits;
- créer des terminaux logistiques et améliorer leur efficacité ;
- optimiser l'usage des infrastructures suivant les besoins d'une logistique avancée (par exemple à travers l'émergence d'un réseau de fret ferroviaire dédié) ;
- améliorer la formation et la certification des logisticiens du transport comme des autres personnels impliqués dans la gestion des flux logistiques ;
- harmoniser les documents relatifs aux transports ainsi que clarifier les différents régimes de responsabilité dans la chaîne multimodale et veiller à leur harmonisation ;
- promouvoir les solutions de transport multimodal ;

- définir des méthodologies et des indicateurs pour l'évaluation des performances de la logistique en Europe et créer un label de reconnaissance de l'excellence logistique dans les transports et la chaîne logistique ;

- rechercher et mettre en œuvre des normes européennes communes pour les unités de chargement afin d'éviter la rupture des charges. Les règles applicables aux dimensions des véhicules et des unités de chargement devraient répondre aux besoins de la logistique moderne.

A l'issue des consultations sur la présente communication, la Commission a l'intention de présenter un plan d'action pour la logistique du transport de marchandises en 2007.